

La tarification éco-responsable

QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), calculée en fonction du volume de déchets ménagers et du nombre de fois où ils sont collectés. Pour mémoire, la TEOM est payée via les impôts fonciers ou charges locatives.

Aujourd'hui

Je paie uniquement une part fixe en fonction de mon logement

Demain

Je paie une part fixe minorée et une part variable en fonction de ma production de déchets

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



1 Équipement des bacs et bornes de collecte qui permet d'identifier l'utilisateur



2 BIP! Enregistrement des données lors de chaque présentation à la collecte



3 Transmission des données à la communauté d'agglomération



4 Calcul de la tarification éco-responsable

Pour réduire ma production de déchets



Je trie plus et mieux mes déchets d'emballages et papiers



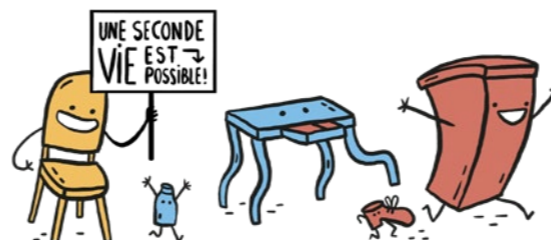
Je dépose le verre, recyclable à l'infini, dans les bornes de collecte



J'évite le gaspillage alimentaire



Je composte seul ou avec mes voisins



Je vais à la déchetterie ou dans les ressourceries confier mes vieux objets

Retrouvez d'autres conseils et astuces dans le guide



LA TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE

Je jette moins, je pense à demain!



Nos poubelles débordent!

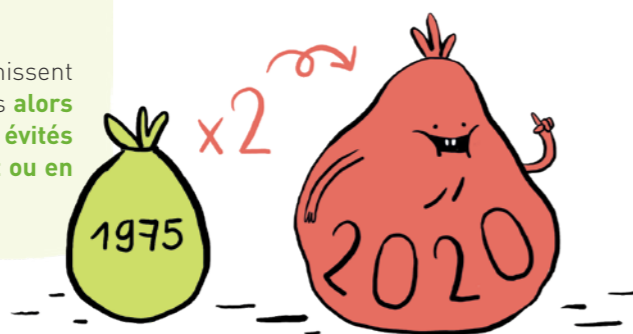
Objectifs

Qui est concerné ?

Les habitants des 8 communes pilotes

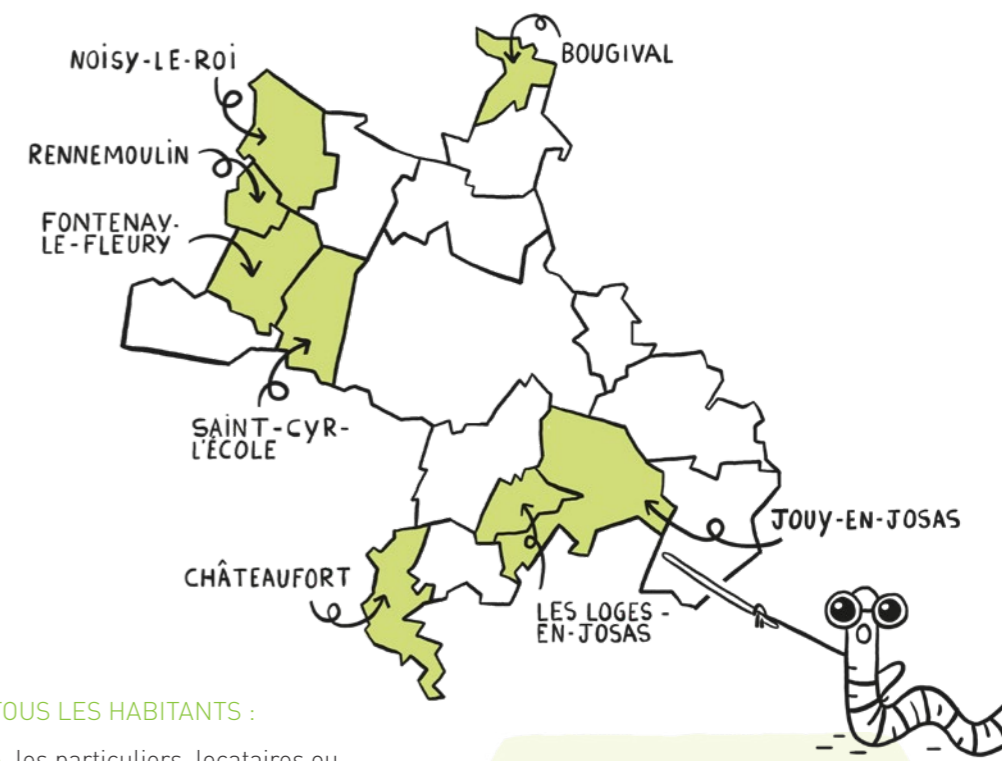
Aujourd'hui, chaque habitant de Versailles Grand Parc produit près d'une demi-tonne (425 kg/hab) de déchets par an ! **C'est deux fois plus qu'il y a 40 ans !**

Parmi ces déchets, 224 kg finissent dans les ordures ménagères **alors que les 3/4 pourraient être évités ou recyclés, en compostant ou en triant mieux.**



RÉDUIRE INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT NOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS

La tarification éco-responsable est lancée fin 2020 progressivement dans les communes. Elle se poursuivra jusqu'en 2024.



Pourquoi la tarification éco-responsable ?



Parce qu'il est impératif d'agir pour les générations futures

Parce qu'il est nécessaire de préserver notre environnement

Parce qu'il est urgent de faire évoluer nos modes de consommation



Fin 2020 : Communication et réunions publiques dans les villes pilotes

2021 à 2022 : Déploiement progressif
Début du suivi de la production de déchets

2023 à 2024 : Première tarification éco-responsable

TOUS LES HABITANTS :

- les particuliers, locataires ou propriétaires
- les entreprises et commerçants
- les administrations et établissements publics

HABITAT COLLECTIF, vous êtes aussi concernés !

Comme pour les charges locatives, la tarification éco-responsable est répartie entre les appartements.

Une question, une remarque ?

Versailles Grand Parc vous accompagne :

www.versaillesgrandparc.fr